

Communiqué

Dans plusieurs émissions récentes un journaliste d'investigation dénonce les pratiques d'une entreprise qui aurait fait appel à des "sociétés d'intelligence économique", décrites comme "acteur de l'ombre". Dans ses allégations, le journaliste évoque pêle mêle parmi ces acteurs de l'ombre, des agences de communication de crise dont une qu'il cite, des sociétés de sondage, des sociétés de réputation digitale, des journalistes, des hackers, etc. Il dénonce les activités de société de sondage et de réputation digitale qui influence les résultats, "manipulent allégrement l'information" et effectuent un travail de sape.

Le Syndicat français de l'intelligence économique (SYNFIE) tient à rappeler le périmètre de cette activité : **L'intelligence économique désigne l'ensemble des activités coordonnées de collecte, de traitement et de diffusion de l'information utile aux acteurs économiques.** Ainsi, l'intelligence économique est un outil d'aide à la décision, qui regroupe plusieurs activités complémentaires :

- Un volet d'anticipation, de connaissance de l'environnement économique et accompagnement des évolutions, notamment par la pratique de la veille et de la collecte informationnelle et stratégique
- Un volet de sécurité économique à travers le management et la prévention des risques, notamment immatériels et la protection des renseignements économiques non divulgués
- Un volet d'influence, afin de fournir un cadre favorable et nécessaire au développement des acteurs économiques sur les marchés stratégiques
- Un volet pédagogique, permettant de former et de sensibiliser les acteurs concernés sur les objectifs et les méthodes de l'intelligence économique

L'ensemble de ces actions sont menées dans un cadre légal et éthique. Les adhérents du Synfie ont d'ailleurs pour obligation de signer une charte d'éthique. Dans ce code de bonne conduite, les membres s'engagent à n'employer dans le cadre de leurs activités professionnelles d'intelligence économique que des moyens légaux ou qui ne seraient pas contraires aux normes et règles de la profession, et ce en toutes circonstances et quel que soit le lieu de leur pratique.

A l'heure où le management de l'information répond à des écosystèmes parfois complexes et la notion de guerre de l'information souvent évoquée, de multiples acteurs participent à la collecte, l'élaboration, la diffusion d'informations de qualité. Comme les journalistes d'investigation et d'autres acteurs, les entreprises d'intelligence économique contribuent à une meilleure information et compréhension des décideurs et des citoyens. Elles ont les mêmes moyens et pratiques que ces journalistes : elles réalisent ainsi des investigations, des cartographies, des analyses d'acteurs et participent à la diffusion d'information.

Le Synfie regrette ces accusations portées à l'encontre de la profession de l'intelligence économique sous entendant que cette pratique se fait dans l'ombre et ne respectant aucune éthique, ni parfois même le cadre légal et réglementaire. **Le Synfie rappelle que l'intelligence économique doit être pratiquée dans un cadre légal, déontologique et éthique.** C'est pour cette raison que les adhésions au Syndicat français de l'intelligence économique ne sont validées qu'après entière acceptation de la charte d'éthique.

François JEANNE-BEYLOT
Président du Synfie